TR-GEOMETRES s.à.r.l.

B.P. 1034 L-1010 LUXEMBOURG

N° Mesurage : 898

N° Mandat	N° Affaire(s)	Commune(s)	Section(s)
T215402	203717	Goesdorf	C de Dahl

Levé par : c.ha. Echelle : 1/500

Dessiné par : ra.d. Lieu et date : Luxembourg, le 25 novembre 2022

Le géomètre officiel : HANSENNE Clémentine Signature :

LEGENDE DES PARCELLES

Commune : Goesdorf **Section :** C de Dahl

Numéro	Nature	Occupation	Contenance ha	a	ca	Nom(s)
31/2654	place				16	Goesdorf, la Commune
31/2655	place voirie			07	39	Goesdorf, la Commune
31/2656	place			05	25	Goesdorf, la Commune
31/2657	place			06	86	Goesdorf, la Commune
31/2658	place			07	84	Goesdorf, la Commune
31/2659	place			05	74	Goesdorf, la Commune
40/2744	terre labourable			36	42	BISSEN Raymond
44/2409	place (occupée)	bâtiment à habitation		06	32	BERG Fernand

Numéro	Lieudit	Provenance des parcelles
31/2654	Daehlerbaach	entier 31/2654
31/2655	Daehlerbaach	entier 31/2655
31/2656	Daehlerbaach	entier 31/2656
31/2657	Daehlerbaach	entier 31/2657
31/2658	Daehlerbaach	entier 31/2658
31/2659	Daehlerbaach	entier 31/2659
40/2744	Dahl	entier 40/2392
44/2409	Daehlerbaach	entier 44/2409

Remarque(s):

- La légende des points et lignes peut être consultée sur www.cadastre.lu/fr/legende.

- Les parcelles figurant comme "place" sur ce plan ne peuvent être considérées comme "place à batir" qu'après obtention de toutes les autorisations prévues par la loi.

- Les limites A-B-C-D non abornées contradictoirement sur le terrain ne peuvent être garanties.

LEGENDE

- ancien tuyau
- ancien piquet en fer
- ancienne cornière
- nouveau tuyau

MENTION DE VALIDATION

suivant l'article 7(3) de la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant réorganisation de l'administration du cadastre et de la topographie.

Le présent plan est conforme aux directives officielles et a été intégré aux archives cadastrales.

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration du cadastre
et de la topographie

Luxembourg, le
Pour le Directeur

Claude SCHREINER, géomètre officiel